

AFFAIRE N° 8 :

OBJET: Acquisition d'un terrain de 277m2 cadastré section DK N°73, appartenant à M. CLAIN Louis Lucé, en vue de la réalisation de la ZAC de Bellepierre.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Un accord amiable a été conclu avec M. CLAIN Louis Lucé, propriétaire d'un terrain de 277m2 cadastré section DK N°73 sis allée des Saphirs, nécessaire à la réalisation de la ZAC de Bellepierre, au prix de 40 000 Francs compatible avec l'estimation des Domaines.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal.

Je mets la question aux voix.

Mr M. GERARD - Les Commissions : * Cadre de Vie et
* Finances, sont favorables.

Le MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Reçu à la Prefecture
le 05/04/1984*